

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 1998

DELIBERATION N° 98.10/432

OBJET : Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de Médecin Territorial de 1^{ère} classe (Catégorie A)

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Régions et des Départements,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 92-851 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux,

VU le décret n° 92-852 du 28 août 1992 portant échelonnement applicable aux médecins territoriaux,

VU le tableau des effectifs de la commune,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

Sa Commission des finances consultée,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (1 abstention : Monsieur GAUTHIER),

DECIDE de créer un emploi de Médecin Territorial de 1^{ère} classe (Catégorie A) à compter du 1^{er} novembre 1998,

DIT que le poste précité est créé à temps complet,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Député-Maire,

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Cette délibération a été prise en séance publique
le 30 octobre 1998
le 23 octobre 1998
et même.

[Signature]

REÇU LE

30 OCT. 1998

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY